
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 26 JANVIER 2023 PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

Présences :	Simon Bérubé	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patrick Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absence motivée :	Aucune	
Invités :	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
	Daphné Carrier	Présidente du comité relève des infirmières
	Annie Champoux	Vice-présidente du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation
	Baptiste Godrie	Directeur scientifique de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux
	Danika Manseau	Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme
	Joanne Roberts	Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat
	Isabelle Roy	Présidente du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 71^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2022 et de la séance spéciale tenue le 11 janvier 2023
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 7.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
 - 7.1.1 Avis et recommandations du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires - Implantation d'infirmières auxiliaires facilitatrices chefs d'équipes
 - 7.1.2 Rapport sur le protocole de mise sous garde en établissement
 - 7.1.3 Rapport annuel du comité aviseur en langue anglaise 2021-2022
 - 7.1.4 Services de proximité pour les personnes âgées
 - 7.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 7.2.1 Plan d'action des proches aidants
 - 7.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 7.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 7.5 **Intégrer la mission universitaire**
 - 7.5.1 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux – Rapport annuel 2021-2022
8. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**
 - 8.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 5 décembre 2022 et du 12 janvier 2023
 - 8.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 6 décembre 2022
 - 8.3 Comité de vigilance et de la qualité du 18 janvier 2023
9. **Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 9.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
 - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.2 Calendrier du conseil d'administration 2023-2024
 - 9.1.3 Conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie
 - 9.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 9.2.1 Nomination d'un officier du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers
 - 9.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 9.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
 - 9.4.2 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire - Le Château Bel Âge
 - 9.4.3 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire - Résidence Le Floralie de Lac-Mégantic
 - 9.4.4 Ajout d'un accélérateur linéaire et d'un tomodensitomètre SIM-CT, niveau 0, aile 6 – Hôpital Fleurimont
 - 9.4.5 Résidence Cowansville (CRP) inc. (UTRF)
 - 9.4.6 Résidence Rouville d'Ange-Gardien
 - 9.4.7 Résidence Berthiaume (Bergeron-Jetté) de la Haute-Yamaska
 - 9.4.8 Entente d'achat de services de répit avec l'organisme sans but lucratif -La Maison de soutien aux aidants
 - 9.4.9 Vente d'immeubles excédentaires Dixville
 - 9.4.10 Transfert d'immeubles du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à Brigham
 - 9.4.11 Régularisation de l'entente temporaire de 38 places et de services
 - 9.4.12 Résultats de la période 9 et rapport trimestriel AS-671

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement - Nomination d'une nouvelle chercheuse régulière

9.5.2 Centre de recherche du CHUS - Nomination de trois nouveaux chercheurs

10. Divers

11. Huis clos

11.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire

11.1.1 Suivis des recommandations émises par le Bureau d'audit interne

11.1.2 Projet du Plan annuel de l'audit interne 2023-2024

11.2 Cadres supérieurs

11.3 Désignation nominative

11.4 Modification au plan d'organisation

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Madame Mélanie Bizier, représentante de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), est présente par vidéoconférence pour représenter tous les salariés ayant un emploi de la catégorie 4. Elle soumet une carte contenant des souhaits formulés par les employés pour la nouvelle année 2023 concernant leurs conditions de travail et désire que les membres du comité de direction et du conseil d'administration en prennent connaissance afin de constater leurs besoins criants.

La carte sera partagée aux membres du comité de direction et du conseil d'administration, lesquels s'engagent à la lire et un suivi sera fait par M. Yann Belzile, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

5.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2022 et de la séance spéciale tenue le 11 janvier 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2022 l'adoptent avec la modification suivante : M. Denis Roussel était absent lors de cette assemblée. Son nom doit donc être inscrit aux absences motivées.

Le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 janvier 2023 est adopté tel que présenté.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 2 décembre 2022 au 26 janvier 2023, a été transmis aux membres.

Le président et la présidente-directrice générale adjointe font part des différentes activités ayant eu lieu.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Avis et recommandations du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires - Implantation d'infirmières auxiliaires facilitatrices chefs d'équipes

Le président invite Mmes Isabelle Roy, présidente du conseil des infirmières et infirmiers et des infirmières et infirmiers auxiliaires, Annie Champoux, vice-présidente du conseil des infirmières et infirmiers et des infirmières et infirmiers auxiliaires, et Daphné Carrier, présidente du comité relève des infirmières, à présenter les avis et recommandations du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires concernant l'implantation d'infirmières auxiliaires facilitatrices chefs d'équipes.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-6597 - 2023-01-26

Relative aux avis et recommandations du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires - Implantation d'infirmières auxiliaires, facilitatrices, chefs d'équipes

CONSIDÉRANT :

- que le mandat du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) est d'apprécier la qualité des soins posés, donner son avis sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence ainsi que faire des recommandations au comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECI) sur la distribution appropriée des soins dispensés par les membres du CIIA;
- qu'une infirmière auxiliaire prodigue des soins de qualité, humains et respectueux, qu'elle est une professionnelle de la santé intègre et dévouée, et qui, par ses activités professionnelles : « contribue à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournit des soins palliatifs »;
- que le CIIA représente les 136 candidats et candidates à l'exercice de la profession infirmières auxiliaires (CEPIA) embauchées en 2021-2022 ainsi que les 1812 infirmières auxiliaires du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- que l'accueil des CEPIA et des nouvelles embauches infirmières auxiliaires se fait présentement par des conseillères en soins infirmiers détenant un permis de pratique émis par l'OIIQ;
- qu'actuellement, un poste d'infirmière auxiliaire chef d'équipe est en place au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et qu'il a démontré des avantages en participant à la coordination des activités des infirmières auxiliaires et à leur formation. Celui-ci apporte un soutien et une participation active lors d'élaboration de protocoles, règles de soins ainsi qu'aux différentes décisions en lien avec la profession d'infirmiers et infirmières auxiliaires;
- qu'actuellement, un poste de conseillère en soins infirmiers auxiliaires a été mis en place au CISSS de Laval. L'intégration de conseillères en soins infirmiers auxiliaires favorise une vision globale de la profession et permet un sentiment d'appartenance plus fort et fondé par la participation de celles-ci aux différentes décisions des directions. La prochaine étape pour le CISSS de Laval est d'ajouter des conseillères en soins infirmiers auxiliaires dans toutes les directions de leur établissement. Une innovation qui leur a valu une visibilité exceptionnelle;
- que l'organisation se penche actuellement sur des solutions innovantes afin de pallier la rétention difficile du personnel en soins infirmiers;
- l'importance du sentiment d'appartenance envers l'établissement et envers la profession lors des premières années suivant l'embauche;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- PRENDRE ACTE :**
- des avis et recommandations du CECII et du CIIA : Implantation d'infirmières auxiliaires, facilitatrices, chefs d'équipes;
- DE MANDATER :**
- la Direction des soins infirmiers, soutenue par la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques :
 - o de prendre connaissance des avis et recommandations et d'en faire une première appréciation;
 - o d'interpeller les directions concernées, au besoin;
 - o d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données, dans un délai raisonnable, maximal de deux mois;
 - d'assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qui lui sont faites.

7.1.2 Rapport sur le protocole de mise sous garde en établissement

Comme prévu à l'article 118.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux sur le Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui, en raison de leur état mental, le président-directeur général fait rapport au conseil d'administration, pour la période concernée, du nombre de mises sous une garde préventive ou provisoire, du nombre de mises sous une garde autorisée en vertu de l'article 30 du Code civil et du nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

7.1.3 Rapport annuel du comité aviseur en langue anglaise 2021-2022

Le président invite M. André Forest, président du comité de vigilance et de la qualité, à présenter le rapport annuel du comité aviseur en langue anglaise 2021-2022.

Le comité aviseur régional a pour mandat d'assurer au conseil d'administration que l'établissement a en vigueur un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise. Il exerce également un rôle de vigie sur les soins et les services offerts par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à la communauté d'expression anglaise.

Le comité exerce ses fonctions en conformité avec les *Règles de fonctionnement* adoptées par le conseil d'administration en 2019. Le comité, dont la composition est prévue à l'art.108 de la LSSSS, est composé essentiellement de membres externes afin de s'assurer de son autonomie.

Le comité détient un pouvoir de recommandation au président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et dépose annuellement au conseil d'administration son rapport annuel d'activités comme le prévoient les règles de fonctionnement.

7.1.4 Services de proximité pour les personnes âgées

Le président invite Mme Karine Duchaineau, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation, et Mme Danika Manseau, directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme, à se joindre aux membres.

Madame Duchaineau introduit Mme Manseau en spécifiant l'objectif de la présentation.

Madame Manseau présente en détail les trois volets des services de soutien à domicile, la définition et la vision du MSSS, qui est : « *d'offrir les soutiens requis permettant à la personne présentant une incapacité de demeurer dans son domicile, dans une perspective de santé physique et mentale, de participation sociale, de soutien à l'autonomie et de qualité de vie, en tenant compte de ses besoins, de ses capacités et de ses préférences, ainsi que ceux de la dyade « personne proche aidante – personne aidée »* ».

Madame Manseau fait part du bassin actuel populationnel des neuf réseaux locaux de services et précise qu'actuellement 24 % de la population estrienne est âgée de 65 ans et plus. En 2031, ce nombre sera de 30 %. Elle dresse ensuite un portrait des principaux services offerts au CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la mission soutien à domicile et la mission spécifique de la déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique.

En terminant, Mme Manseau fait part du nombre d'utilisateurs en attente de service en Estrie et donne des précisions quant aux partenariats en ressources intermédiaires, en ressources de type familial, en ressources non institutionnelles et en ressources pour les personnes âgées.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Plan d'action des proches aidants

Le président invite Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEP), à présenter le plan d'action des proches aidants.

Madame Roberts indique que la mise en application du Plan d'action gouvernemental en proche aide 2021-2026 est soutenue par la coordonnatrice spécialisée en matière de proche aide à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat. Son principal rôle est d'exercer une vigie sur la reconnaissance et le soutien aux personnes proches aidantes. Elle coordonne et collabore avec des instances à l'interne ainsi que des partenaires dans la communauté.

Madame Roberts présente les priorités 2022-2024 et fait part de l'implication de l'Estrie dans les travaux à portée nationale.

La réalisation d'actions territoriales du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 permettra un meilleur arrimage des services qui répondent aux besoins des personnes proches aidantes et une valorisation de leur présence auprès de leur aidé (respect de la dyade aidants-aidés).

Madame Roberts conclut en indiquant que la mise en valeur d'un partenariat avec les personnes proches aidantes et une concertation entre les partenaires territoriaux faciliteront la reconnaissance et le soutien aux personnes proches aidantes.

Le président remercie Mme Roberts pour la présentation.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

7.5.1 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS) – Rapport annuel 2021-2022

Le président invite M. Baptiste Godrie, directeur scientifique de l'IUPLSSS, à présenter le rapport annuel 2021-2022.

Monsieur Godrie informe les membres que l'équipe de chercheurs et de professionnels de l'IUPLSSS a pour objectif de placer la personne et les communautés au cœur des soins et services offerts. Leur vision étant d'être une référence de renommée mondiale sur la personnalisation des services de santé et des services sociaux en première ligne.

La mission de l'IUPLSSS est de :

- contribuer à l'avancement des connaissances pour améliorer l'accessibilité, la qualité, l'équité et la santé de la population;
- promouvoir la participation et l'engagement des usagers, des proches et des communautés au sein du système de santé et de services sociaux;
- renforcer les capacités d'action des intervenants, des gestionnaires, des usagers et de la communauté.

Monsieur Godrie dresse un bilan des activités et des projets ayant eu lieu au cours de l'année 2020-2021 et fait part du budget annuel de l'IUPLSSS.

En terminant, il donne quelques exemples d'activités de rayonnement au niveau national et international et fait part des différents soutiens de financements obtenus.

Au nom de tous les membres, le président remercie M. Godrie pour la présentation.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui n'est pas à l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 5 décembre 2022 et du 12 janvier 2023

En tant que président du comité, le président présente les points traités lors des deux rencontres.

8.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 6 décembre 2022

Madame Rachel Hunting, présidente du comité, fait part des principaux points traités lors de la rencontre.

8.3 Comité de vigilance et de la qualité du 18 janvier 2023

Monsieur André Forest, président du comité, fait part des points traités lors de la rencontre.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que l'agenda de consentement contient uniquement des sujets qui ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration et qui sont soumis pour recommandation et adoption. Par conséquent, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-6585 à 6596 - 2023-01-26

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Calendrier du conseil d'administration 2023-2024

RÉSOLUTION : CA-6598 - 2023-01-26

Relative au calendrier du conseil d'administration 2023-2024

- CONSIDÉRANT :**
- que le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que chaque année le conseil fixe, par résolution, le calendrier des séances (article 176 de la LSSS);
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le calendrier du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2023-2024.

9.1.3 Conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie

RÉSOLUTION : CA-6599 - 2023-01-26

Relative au conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie

- CONSIDÉRANT :**
- le départ de M. Bruno Brassard à titre d'administrateur sur le conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie;
 - la concertation des hors cadres afin d'identifier un cadre supérieur de l'établissement pour remplir cette fonction;
 - l'intérêt de Mme Lyne Jutras;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : pour recommandation la candidature de Mme Lyne Jutras sur le conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie.

9.2 **Assurer la qualité des soins et services**

9.2.1 Nomination d'un officier du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

RÉSOLUTION : CA-6600 - 2023-01-26

Relative à la nomination d'un officier du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

- CONSIDÉRANT :**
- le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - que le comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers est dûment constitué et que ses membres sont dûment nommés;
 - la nécessité d'élire un président et un vice-président pour assurer le bon fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - que les membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers recommandent la nomination des officiers;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Madame Nathalie Guesneau à titre de présidente du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-6601 - 2023-01-26

Relative au registre des signataires autorisés RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les noms des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation **Maison des aînés et alternative de Sherbrooke / 19575 :**

- Dre Marie-Josée Hotte, assistante-chef de clinique – Direction des services professionnels;
- Dre Suzanne Gosselin, directrice adjointe des services professionnels;
- Dr Benoît Heppell, chef de département de médecine générale – Direction des services professionnels.

9.4.2 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire Le Château du Bel Âge

RÉSOLUTION : CA-6602 - 2023-01-26

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire Le Château du Bel Âge

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - que l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : l'autorisation d'engager l'établissement pour un nouveau contrat de service totalisant cinquante (50) places de niveau ressource intermédiaire (RI) avec les Résidences Le Château du Bel Âge inc., le tout conditionnellement au processus d'avis d'intention. Cette nouvelle entente représente un coût de 18 220 438 \$ sur une période de sept (7) ans et huit (8) mois.

9.4.3 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire - Résidence Le Floralie de Lac-Mégantic

RÉSOLUTION : CA-6603 - 2023-01-26

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire - Résidence Le Floralie de Lac-Mégantic

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - que la recommandation est conditionnelle à l'obtention de sa preuve par l'Autorité des marchés publics;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 6,58 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

9.4.4 Ajout d'un accélérateur linéaire et d'un tomodynamomètre SIM-CT, niveau 0, aile 6 - Hôpital Fleurimont

RÉSOLUTION : CA-6604 - 2023-01-26

Relative à l'ajout d'un accélérateur linéaire et d'un tomodynamomètre SIM-CT, niveau 0, aile 6 - Hôpital Fleurimont

- CONSIDÉRANT :**
- que les équipements en radio-oncologie ont atteint leur cycle de vie et que des travaux sont requis pour les remplacer;
 - que les installations mécaniques et électriques actuelles du secteur sont vétustes, ne répondent plus au besoin et doivent être modernisées;
 - que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :**
- le rehaussement de l'enveloppe budgétaire du projet de construction à 14,13 M\$ (ART);
 - la sollicitation d'un marché pour un montant supérieur à 4 M\$ pour un entrepreneur général en construction;
 - la signature par le président-directeur général du contrat à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire autorisée.

9.4.5 Résidence Cowansville (CRP) inc. dans l'unité transitoire de récupération fonctionnelle

RÉSOLUTION : CA-6605 - 2023-01-26

Relative à la Résidence Cowansville

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations et la collaboration avec la ressource;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un nouveau contrat de quinze (15) places avec la Résidence Cowansville (CRP) inc. dans l'unité transitoire de récupération fonctionnelle pour une valeur totale estimée à 8 541 000 \$.

9.4.6 Résidence Rouville d'Ange-Gardien

RÉSOLUTION : CA-6606 - 2023-01-26

Relative à la Résidence Rouville d'Ange-Gardien

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations et la collaboration avec la ressource;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un nouveau contrat de service pour une ressource intermédiaire qui totalisera vingt et une (21) places pour un coût estimé total de 8,2 millions \$ jusqu'au 31 mars 2030. Ce nouveau contrat de service implique donc un ajout de seize (16) places à l'entente actuellement en vigueur, ce qui représente une augmentation nette d'environ 6,2 millions de dollars sur une période de sept (7) ans et un (1) mois.

9.4.7 Résidence Berthiaume (Bergeron-Jetté) de la Haute-Yamaska

RÉSOLUTION : CA-6607 - 2023-01-26

Relative à la Résidence Berthiaume (Bergeron-Jetté) de la Haute-Yamaska

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - que la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE RECOMMANDER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire de trente (30) places d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 17,9 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

9.4.8 Entente d'achat de service de répit avec l'organisme sans but lucratif La Maison de soutien aux aidants

RÉSOLUTION : CA-6608 - 2023-01-26

Relative à l'entente d'achat de services de répit avec l'organisme sans but lucratif La Maison de soutien aux aidants

- CONSIDÉRANT :**
- qu'il est essentiel de conclure une entente contractuelle pour couvrir l'offre de répit à nos usagers;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE RECOMMANDER :** la signature d'une entente contractuelle afin de soutenir l'organisme sans but lucratif et ainsi continuer d'offrir du répit soutien à domicile aux usagers, aux proches et à leurs familles pour un maintien à domicile.

9.4.9 Vente d'immeuble excédentaire Dixville

RÉSOLUTION : CA-6609 - 2023-01-26

Relative à la vente d'immeubles excédentaires à Dixville

- CONSIDÉRANT :**
- que le conseil d'administration a déclaré excédentaires les immeubles du CRDITED à Dixville en octobre 2022;
 - qu'en respect du processus de disposition, le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé un appel d'intérêt auprès de ministères et d'organismes, auquel seule la Ville de Dixville a répondu;
 - que le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé l'établissement à amorcer les discussions avec la Ville de Dixville;
 - que le prix de vente a initialement été fixé à 400 000 \$ correspondant à l'évaluation de la juste valeur marchande;
 - que la Ville de Dixville a proposé 350 000 \$ et que ce montant représente un juste prix, puisqu'une vente de gré à gré permet à l'établissement de disposer rapidement des immeubles et d'optimiser les ressources financières et humaines, qu'il devrait autrement consacrer pour maintenir l'intégrité des immeubles et régulariser les cadastres et les servitudes particulièrement complexes à Dixville;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la vente des immeubles excédentaires du CRDITED à Dixville portant les adresses et numéros de lot suivants à la Ville de Dixville pour un montant de 350 000 \$ conditionnellement aux approbations du Conseil des gouverneurs du CRDITED, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Conseil du trésor :
- 5 792 183;
 - 5 792 859 (350 à 400 St-Alexandre);
 - 5 792 860 (301 St-Alexandre);
 - 5 792 866 (300 St-Alexandre);
 - 5 792 872;
 - 5 792 899;
 - 5 793 451.

9.4.10 Transfert d'immeubles du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest à Brigham

RÉSOLUTION : CA-6610 - 2023-01-26

Relative au transfert d'immeubles du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest à Brigham

- CONSIDÉRANT :**
- que la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* a reconfiguré les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie faisant en sorte que certaines activités spécialisées en déficience et dépendance (DI-TSA-DP) offertes aux personnes qui résident dans les réseaux locaux de services de La Pommeraiie et de la Haute-Yamaska exercées par le CISSS de la Montérégie-Ouest doivent être regroupées avec celles du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - qu'une convention de cession d'activités à être signée par les parties définit les paramètres de la cession prévue le 1^{er} avril 2023;
 - que le CISSS de la Montérégie-Ouest est propriétaire d'une installation à Brigham dans laquelle sont exploitées les activités spécialisées pour les personnes présentant une déficience ou une dépendance et que ladite installation doit être cédée au CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que la cession sera faite au montant de un (1) \$;
 - que les coûts relatifs à la transaction seront financés par le budget du transfert Montérégie;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la cession de la propriété du CISSS de la Montérégie-Ouest située à Brigham, au montant de un (1) \$, à la même date que la prise en charge des activités spécialisées pour les personnes présentant une déficience ou une dépendance.

9.4.11 Régularisation de l'entente temporaire de 38 places et de services

RÉSOLUTION : CA-6611 - 2023-01-26

Relative à la régularisation de l'entente temporaire de 38 places et de services

- CONSIDÉRANT :**
- que suite à des validations effectuées auprès de nos services juridiques, l'entente particulière en ressources intermédiaires et l'entente de service pour dispenser des soins auraient dû faire partie d'un seul et même contrat étant donné que les espaces dédiés sont dans le même bâtiment;
 - qu'en regroupant la valeur des ententes dans un seul contrat et en ajoutant la valeur des options de renouvellement, le tout totalisant aujourd'hui ± 5 M\$;
 - que la valeur du contrat d'exploitation des places en ressources intermédiaires s'élève à plus de 4 M\$ et qu'au-delà de ce montant, le processus d'acquisition prévoit l'adoption d'une résolution favorable par le conseil d'administration en vertu des « *lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* »;
 - que les places à vocation de ressources intermédiaires sont essentielles pour maintenir un accès à l'hébergement afin de répondre aux besoins de la clientèle

- en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- que le budget pour cette nouvelle entente de service est disponible sur la période prévue;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER ET D'AUTORISER : l'adjudication d'un contrat de service avec la compagnie 9422-4417 Québec inc. et compléter la publication no 1615252 sur le SEA0 en lien avec l'entente particulière de ressources intermédiaires et l'entente de service. Cette publication sera corrigée pour refléter une seule entente d'un (1) an avec deux fois six (6) mois d'option et la valeur estimée sera d'environ 5 003 785 \$.

9.4.12 Résultats de la période 9 et rapport trimestriel AS-671

RÉSOLUTION : CA-6612 - 2023-01-26

Relative aux résultats de la période 9 et rapport trimestriel AS-671

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
 - que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
 - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport trimestriel AS-617 2022-2023 à la période 9 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de zéro (0) \$, respectant l'équilibre budgétaire;

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Nomination d'une nouvelle chercheuse régulière au Centre de recherche sur le vieillissement

RÉSOLUTION : CA-6613 - 2023-01-26

Relative à la nomination d'une nouvelle chercheuse régulière au Centre de recherche sur le vieillissement

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité exécutif du Centre de recherche sur le vieillissement;
 - la pertinence de la thématique de recherche de la candidate à l'avancement de la programmation scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement;
 - que l'ajout d'une nouvelle chercheuse doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination de la Pre Mélanie Couture à titre de chercheuse régulière au sein du Centre de recherche sur le vieillissement.

9.5.2 Nomination de trois nouveaux chercheurs au Centre de recherche du CHUS

RÉSOLUTION : CA-6614 - 2023-01-26

Relative à la nomination de trois nouveaux chercheurs au Centre de recherche du CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que la nomination de nouveaux chercheurs a été adoptée par le comité scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : l'octroi des privilèges de recherche et des statuts de chercheur universitaire de M. François Rheault et de chercheuses universitaires cliniciennes de Mme Ariane Girard et de Dre Natascia Anastasio au sein du Centre de recherche du CHUS.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est ajouté.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman et Karine Duchaineau.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

11.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire

11.1.1 Suivis des recommandations émises par le Bureau d'audit interne

RÉSOLUTION : CA-6615 - 2023-01-26

Relative aux suivis des recommandations émises par le Bureau d'audit interne

- CONSIDÉRANT :**
- la politique de l'audit interne, POL-C000-POL-04 et l'obligation du responsable de l'audit interne de rendre compte périodiquement à la Direction générale et au comité de vérification et de suivi budgétaire des missions réalisées, des responsabilités de l'audit interne et du niveau de réalisation du plan d'audit;
 - la responsabilité de rendre compte des suivis des recommandations;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : les recommandations émises par le Bureau d'audit interne.

11.1.2 Projet du Plan annuel de l'audit interne 2023-2024

RÉSOLUTION : CA-6616 - 2023-01-26

Relative au Plan annuel de l'audit interne 2023-2024

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, suite au décret du Secrétariat du Conseil du trésor de mettre en place un bureau d'audit interne;
 - que le paragraphe 7.4 de la politique sur l'audit interne (E000-POL-04), adoptée par le conseil d'administration le 30 septembre 2021, mandate l'auditeur interne à soumettre au président-directeur général, ensuite au comité de vérification et suivi budgétaire, un plan annuel des travaux d'audit interne fondé sur les risques avant de le mettre en œuvre et d'en rendre compte;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le plan annuel interne 2023-2024 axé sur les risques.

11.2 Cadres supérieurs

11.2.1 Nomination de la directrice adjointe à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée - Hébergement CHSLD - Loisirs Zone centre

RÉSOLUTION : CA-6617 - 2023-01-26

Relative à la nomination de la directrice adjointe à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée - Hébergement CHSLD - Loisirs Zone centre

- CONSIDÉRANT :**
- que le ministère de la Santé et des Services sociaux et les membres du conseil d'administration ont autorisé la création de ce troisième poste de direction adjointe au sein de la Direction de l'hébergement en soins de longue durée;
 - que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint – Hébergement CHSLD – Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversales;
 - l'intérêt démontré par Mme Annick Villeneuve, déjà titulaire d'un poste de direction adjointe au sein de la Direction de l'hébergement en soins de longue durée, à transférer sur ce nouveau poste et occuper les fonctions rattachées à celui-ci;
 - la qualité de la candidature de Mme Annick Villeneuve ainsi que son expérience dans une fonction similaire au sein de la Direction de l'hébergement en soins de longue durée afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le transfert et la nomination de Mme Annick Villeneuve à titre de directrice adjointe – Hébergement CHSLD – Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversales à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée et procéder à l'affichage du poste occupé par cette dernière, soit le poste de directeur adjoint – Hébergement CHSLD – Loisirs Est.

11.2.2 Nomination de la directrice adjointe à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée - Hébergement CHSLD - Loisirs Est

RÉSOLUTION : CA-6618 - 2023-01-26

Relative à la nomination de la directrice adjointe à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée - Hébergement CHSLD - Loisirs Est

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint;
 - la réorganisation de la Direction de l'hébergement en soins longue durée et de l'ajout d'un troisième poste de directeur adjoint;
 - la qualité de la candidature de Mme Élise Lacombe afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Élise Lacombe à titre de directrice adjointe – Hébergement CHSLD – Loisirs Est à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée.

11.2.3 Nomination de la directrice adjointe à la Direction du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme

RÉSOLUTION : CA-6622 - 2023-01-26

Relative à la nomination de la directrice adjointe à la Direction du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
 - la nomination de Mme Véronique Lévesque au poste de directrice adjointe des services dans le milieu, RI-RNI-RPA-OC et des services post-aigus spécialisés gériatriques;
 - la qualité de la candidature de Mme Julie Pearson afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Julie Pearson à titre de directrice adjointe des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique à la Direction du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme.

11.2.4 Nomination de la directrice adjointe des affaires publiques

RÉSOLUTION : CA-6221 - 2023-01-26

Relative au remplacement et à la nomination de la directrice adjointe des affaires publiques

- CONSIDÉRANT :**
- l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux et des membres du conseil d'administration pour la création d'une direction adjointe des affaires publiques sous le président-directeur général;
 - que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint;
 - les recommandations du rapport Foisy de créer une telle direction adjointe et procéder à l'abolition du poste d'adjointe au président-directeur général et affaires publiques;
 - le besoin et la nécessité de replacer à l'interne la titulaire du poste d'adjointe au président-directeur général et affaires publiques, soit Mme Pascale Bélisle;
 - la qualité de la candidature de Mme Pascale Bélisle afin de pourvoir ce poste de directrice adjointe;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Pascale Bélisle à titre de directrice adjointe des affaires publiques à la Présidence-direction générale.

11.3 Désignation nominative

RÉSOLUTION : CA-6619 - 2023-01-26

Relative à la désignation nominative de la salle d'hémodynamie à l'Hôpital Fleurimont

- CONSIDÉRANT :**
- que la Fondation du CHUS a obtenu un don de 1 030 265 \$ de Mme Gisèle et M. Émilien Bolduc afin de contribuer financièrement aux améliorations nécessaires pour la salle d'hémodynamie de l'Hôpital Fleurimont;
 - l'offre de la Fondation du CHUS à M. et Mme Bolduc de désigner cette salle, la « *Salle Gisèle et Émilien Bolduc* » pour dix (10) ans;
 - que l'offre concorde avec l'annexe D, catégorie 4, de la Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la Fondation du CHUS;
 - que les critères prévus à la Politique pour effectuer une désignation dans un but de reconnaissance de nature philanthropique sont satisfaits;
 - l'analyse effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable que les membres du comité de gouvernance et d'éthique font pour autoriser cette désignation;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la désignation nominative de la salle d'hémodynamie de l'Hôpital Fleurimont pour une durée de dix (10) ans sous la désignation : Salle Gisèle et Émilien Bolduc.

11.4 Modification au plan d'organisation

RÉSOLUTION : CA-6620 - 2023-01-26

Relative à la modification au plan d'organisation

- CONSIDÉRANT :**
- l'approche présentée dans le *Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé* ainsi que le rapport *Une gouvernance renouvelée du Réseau de la santé et des services sociaux* du ministère de la Santé et des Services sociaux et les travaux qui en découlent;
 - l'engagement de l'établissement à faciliter l'accès aux citoyens par une offre de service intégrés dans les centres multiservices;
 - l'attente du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'effet que l'établissement ajoute à son plan d'organisation la responsabilité de la vaccination, du dépistage et de la mise en place de centres multiservices;
 - les travaux en cours du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de confirmer la source de financement pour ce poste;
 - le mandat intérimaire de la directrice de vaccination, Mme Marie-France Beauregard, qui se termine le 31 mars 2023;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la modification du plan d'organisation afin d'y ajouter un poste de direction adjointe responsable de la vaccination et des centres multiservices à la Direction des services généraux, et ce, sous réserve de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire